

*Question présentée par le député :*

*M. Pierre Bayenet*

*Date de dépôt : 14 mai 2019*

### **Question écrite urgente**

**Quelles sont les situations dans lesquelles il est fait usage par la police des observations préventives, des recherches préventives secrètes et des enquêtes sous couverture prévues par la LPol ?**

- A combien de reprises et dans quelles circonstances a-t-il été fait usage des possibilités ouvertes par les articles 56, 57 et 58 de la nouvelle loi sur la police depuis son adoption ?
- Des recherches préventives secrètes ont-elles duré plus d'un mois ?
- Des recherches préventives secrètes et des enquêtes sous couverture ont-elles fait l'objet d'une notification aux personnes observées ? Dans quelle proportion ?